

# REGLEMENT

## CHALLENGE INTER-ASSOCIATIONS DCF

### CNC2012 IRT

#### ARTICLE 1 :

L'Association Région Réunion , dont le siège est situé 53 rue antoine roussin 97490 Sainte Clotilde organise à l'occasion de la 51<sup>ème</sup> édition du Concours National de la Commercialisation, un challenge « CNC2012 IRT » dont la dotation globale s'élève à 1200 € TTC (mille deux cents euros TTC),

Jeu ouvert du 29 Mars 2012 au 30 Mai 2012.

#### ARTICLE 2 :

La participation à ce challenge est ouverte à tous les membres DCF, représentés par une association DCF à l'exception des membres des associations DCF Réunion.

#### ARTICLE 3 :

Le Challenge « CNC2012 IRT » consiste à valoriser toutes les initiatives des associations et membres DCF lors de la tenue des épreuves écrites et orales du CNC2012 dont le parrain est l'île de la Réunion Tourisme.

Ces initiatives devront faire l'objet de photos ou de vidéos à transmettre par mail à [communication@dcf-reunion.fr](mailto:communication@dcf-reunion.fr).

Un jury composé de membres DCF Réunion et de l'IRT, se réunira début Juin 2012 pour élire les meilleures initiatives des associations DCF.

#### **2 catégories seront mises à l'honneur :**

##### **Catégorie N°1 : Epreuve écrite du 29 Mars 2012**

- Photos : salles d'examen, photos des candidats avec la pochette de l'épreuve.....
- Vidéos : témoignages des jeunes à l'issue de l'épreuve,

##### **Catégorie N°2 : Finales régionales**

- Vidéos : remise des prix/ interview candidats et jury....
- Photos et montage photos

Les éléments transmis devront porter une date, un lieu et le nom de l'association transmettant l'information.

Concernant les formats vidéos et photos tous les formats connus sont acceptés.

Tous les éléments transmis seront mis en ligne en fonction de leur réception sur le site internet [www.dcf-reunion.fr](http://www.dcf-reunion.fr) dans une catégorie « Challenge CNC2012 IRT »

Si moins de 4 ou 4 participations d'association étaient comptabilisées dans une catégorie. La dotation serait remise en jeu de manière globale.

#### **ARTICLE 4: Lots**

##### **Epreuve écrite du 29 Mars 2012**

Mise en jeu de 4 Coffrets gastronomiques composés de produits locaux (confitures/achards/chocolat/vanille bourbon... ) / Vieux Rhum/ Punch/ Livres-Vidéo-CD sur la Réunion. Valeur globale du coffre gastronomique 150€.

L'attribution des lots se fera à raison de 2 lots pour la sous catégorie vidéo et 2 lots dans la sous catégorie photos. Si dans l'une ou l'autre des sous catégories moins de 4 contributions sont transmises, les lots seront attribués uniquement à la catégorie globale de l'épreuve écrite, étant entendu que si dans cette catégorie moins de 4 ou 4 contributions étaient transmises, les lots seraient globalisés sur l'épreuve. (Catégorie 1+2)

##### **Epreuve Orale pour les sélections régionales**

Mise en jeu de 4 Coffrets gastronomiques composés de produits locaux (confitures/achards/chocolat/vanille bourbon... ) / Vieux Rhum/ Punch/ Livres-Vidéo-CD sur la Réunion. Valeur globale du coffret gastronomique 150€.

L'attribution des lots se fera à raison de 2 lots pour la sous catégorie vidéo et 2 lots dans la sous catégorie photos. Si dans l'une ou l'autre des sous catégories moins de 4 contributions sont transmises, les lots seront attribués uniquement à la catégorie globale de l'épreuve orale.

La remise des lots du Challenge « CNC2012 IRT », s'effectuera le samedi 23 Juin à 12h30 sur le stand des DCF réunion, au Congrès National des DCF de METZ.

#### **ARTICLE 5:**

Les gagnants autorisent par avance les DCF Réunion, la Fédération des DCF et son partenaire l'IRT à les photographier, à publier leur nom, Ville et photographie dans tous supports de communication et dans toutes manifestations promotionnelles liées au présent jeu, sans que ces publications ou utilisations puissent ouvrir d'autres droits que le prix gagné. En cas de refus, le lot ne serait pas attribué et serait remis en jeu.

Si les gagnants n'étaient pas présents au congrès de METZ lors de la remise des prix, celui-ci sera remis par tirage au sort à l'un des stands du salon des exposants.

#### **ARTICLE 6:**

Les DCF Réunion se réservent le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le challenge « CNC2012 IRT », si la participation n'était pas au rendez vous. La responsabilité des DCF Réunion ne saurait être engagée si quelques cas fortuits ou de force majeure imposaient quelque modification que ce soit au challenge « CNC2012 IRT ».

#### **ARTICLE 7:**

La participation au challenge « CNC2012 IRT » implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. En particulier, les gagnants acceptent par avance les lots tels que décrits à l'article 4, ci-dessus, sans pouvoir demander un échange, une modification où leur contre valeur en espèces.

Les organisateurs se réservent la possibilité d'exercer toutes poursuites en cas de falsification caractérisée.

#### **ARTICLE 8: Informations joueurs**

Les informations sur les joueurs, recueillies par les organisateurs à l'occasion du jeu, ne feront l'objet de communication à des tiers que pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Elles pourront donner lieu à l'exercice du droit d'accès dans les conditions prévues par la loi N° 78 17 du 06 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

#### **ARTICLE 9: Mise à disposition règlement jeu**

Le présent règlement peut être obtenu sur simple demande écrite, à : DCF Réunion « Challenge CNC2012 IRT », 53 rue antoine roussin, 97490 Sainte Clotilde », (timbre remboursé sur demande). Le présent règlement est également disponible en ligne sur le site internet DCF Réunion : [www.dcf-reunion.fr](http://www.dcf-reunion.fr)

Le timbre de demande de règlement sera remboursé au tarif lent en vigueur pendant la période du jeu sur simple demande écrite jointe.

#### **ARTICLE 10: Modalités de remboursement**

Frais d'affranchissement : sur la base du tarif "lettre" lent de La Poste en vigueur.  
Toute demande incomplète, illisible, envoyée à une autre adresse que celle susvisée et après le 23 Juin 2012 à minuit, cachet de La Poste faisant foi, sera considérée comme nulle.

Aucune demande de remboursement adressée par courrier électronique ne sera prise en compte.